

Baisse de la CTA, hausse des CEE, fin de l'ARENH et passage au VNU... 2026 : quels changements sur la facture d'électricité des Français ?

Proposition d'éclairage par Octopus Energy France

À Paris, le 7 janvier 2026 - En novembre dernier, le premier ministre Sébastien Lecornu, a demandé à son ministre de l'Économie et des Finances, Roland Lescure, de travailler sur des scénarios de baisse des factures d'électricité. Alors que les prix de l'électricité sur les marchés de gros sont actuellement en baisse, les consommateurs français ne verront pourtant pas de réelle diminution de leur facture d'électricité en ce début d'année. On se dirige plutôt vers une stabilité de façade, avec plusieurs mouvements sous-jacents. Ainsi, la baisse de certaines taxes (CTA) est neutralisée par la hausse d'autres dispositifs (CEE) et des changements structurels (fin de l'ARENH/naissance du VNU). Explications d'Octopus d'Energy France.

La baisse de la CTA : un choix stratégique et symbolique

Roland Lescure a annoncé, le 3 janvier, une réduction d'un quart de la Contribution Tarifaire d'Approvisionnement (CTA) - une taxe qui finance le régime de retraite des agents des industries électriques et gazières. Dès le 1er février 2026, cette baisse s'appliquera automatiquement sur la part « abonnement » des factures de tous les consommateurs d'électricité, indépendamment de leur contrat de fourniture. Selon Bercy, cette ristourne fiscale va permettre une baisse de l'ordre de 5% de l'abonnement des consommateurs, soit environ 1% de la facture totale annuelle. Cela se traduira par une réduction d'environ 10 euros par ménage et par an ; jusqu'à -200 € par an pour certains professionnels comme les boulangers qui utilisent un four électrique. Cette décision répond à la demande du Premier ministre d'identifier des solutions permettant de diminuer les prix de l'électricité, tout en favorisant l'électrification des usages. C'est un levier réglementaire rapide qui permet au gouvernement de tenir sa promesse de baisse des prix sans vote au Parlement, alors que la baisse de la TVA ou de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) sont actuellement bloquées du fait des difficultés d'adoption du budget.

La hausse des CEE : le "poids" de la transition énergétique

Créés en 2005, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) jouent un rôle important dans la politique de transition énergétique du gouvernement, lui permettant de financer des économies d'énergie sans avoir à intégrer cette dépense dans son budget. Concrètement, les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz ou carburant...) sont obligés de financer des actions d'économie d'énergie, contre lesquelles ils reçoivent des CEE. Le niveau global d'économies d'énergie attendues est défini par périodes de plusieurs années. Sur la nouvelle période (2026-2030), les objectifs sont revus à la hausse (+30%). Les fournisseurs répercutent le coût de leur obligation sur le prix du kWh, soit une augmentation moyenne de 0,80€ par mois pour l'électricité (soit environ 10€ sur l'année). Pour le gaz, cette évolution se traduit par une hausse moyenne de 44€ par an si le consommateur utilise le gaz pour se chauffer, et d'environ 11€ par an s'il l'utilise uniquement pour l'eau chaude et la cuisson. Les CEE sont le principal facteur venant "grignoter" la baisse de la CTA.

Le grand tournant : fin de l'ARENH et passage au VNU

C'est le changement le moins visible pour le grand public, mais sans doute le plus profond pour le marché. L'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH), qui a pris fin le 31/12/2025, permettait aux fournisseurs alternatifs d'acheter l'électricité nucléaire d'EDF à prix fixe (42€/MWh). C'était un bouclier contre la volatilité des marchés et donc une protection pour le consommateur - sans laquelle la facture des

consommateurs risque de “flamber” prochainement selon une étude de l'UFC-Que Choisir publiée l'année dernière. À l'heure actuelle, les prix sur le marché de gros sont bas, ce qui permet donc aux fournisseurs de vendre l'électricité à un prix intéressant aux consommateurs. Mais sans l'ARENH, les factures sont désormais plus exposées aux cours du marché mondial. Si les prix de marché augmentent prochainement, il n'y a plus d'amortisseur automatique, à priori, pour le consommateur final. Le Versement Nucléaire Universel (VNU) est censé remplacer désormais l'ARENH. Son but est de redistribuer aux consommateurs les revenus excédentaires d'EDF lorsque les prix de marché sont très élevés. En ce début d'année, son effet est neutre car les prix de marché sont bas.



« L'arbitrage du gouvernement est simple : faute de budget voté, qui permettrait de baisser la TICFE ou la TVA (passée de 5,5% à 20% en août dernier), il utilise la CTA comme variable d'ajustement. Pour un client ayant souscrit une offre à prix fixe, la baisse de l'abonnement (CTA) devrait compenser la hausse du prix du kWh (CEE). La facture restera donc globalement stable, mais l'opportunité de stabiliser les prix à des niveaux bas est en partie manquée, notamment à cause de la fin de l'ARENH.» explique **Vincent Maillard**,

Président d'Octopus Energy France.

Vincent Maillard, Président d'Octopus Energy France,
se tient disponible pour apporter un éclairage sur le sujet
et/ou partager des exemples concrets d'évolutions de factures selon différents profils
(un couple en appartement, une famille dans une maison individuelle, un petit professionnel, etc.)

Pour toute demande, merci de contacter :

Agence LEON

Fiona THOMAS – Amandine TAUZIN

06 61 73 98 18 – 06 83 88 82 55

fiona@agence-leon.fr – amandine@agence-leon.fr

À propos d'Octopus Energy France

Octopus Energy France est un fournisseur d'électricité verte et française ayant pour mission d'accélérer la transition énergétique, comptant plus de 600.000 clients. Pour cela, l'entreprise achète son électricité verte auprès de 18 centrales françaises, investit 1 milliard d'euros dans les énergies renouvelables en France d'ici fin 2025, et développe des outils technologiques innovants via sa branche Kraken Technologies. Afin de mieux maîtriser leur consommation d'électricité, les clients d'Octopus bénéficient d'outils numériques. Non seulement ils diminuent ainsi leurs factures, mais en plus, un système de cagnotte les récompense financièrement chaque fois qu'ils consomment moins que prévu. Ainsi, en moyenne, les clients d'Octopus font 10% d'économies sur leur budget d'électricité par rapport à leur fournisseur précédent. Octopus Energy France fournit de l'électricité aux particuliers, mais aussi aux entreprises et aux collectivités, telles que la Ville de Paris, ou des régions et départements comme le Calvados, le Puy-de-Dôme, les Bouches-du-Rhône, le Maine-et-Loire, le Pays basque, etc. Plus d'informations : www.octopusenergy.fr